

**COMPTE RENDU DE LA RÉUNION D'INFORMATION  
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DE L'ARC TENUE LE 21 MARS 2000,  
À 19H30, AU 2420, RUE LEMIEUX, QUÉBEC**

**Étaient présents :** Pierre Bédard  
Serge Lachance  
Carole Paré  
Sylvie Pelletier  
Jocelyne Roberge

**Était absent :** Maurice Labrecque

**Les points suivants ont été inscrits à l'ordre du jour :**

**1. MOT DE BIENVENUE**

Serge Lachance souhaite la bienvenue aux membres.

**2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR DU 21 MARS 2000**

Il est proposé par Pierre Bédard et secondé par Jocelyne Roberge d'accepter l'ordre du jour proposé. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**3. ACCEPTATION DU COMPTE RENDU DU 14 DÉCEMBRE 1999**

Il est proposé par Sylvie Pelletier et secondé par Pierre Bédard d'accepter le compte rendu du 14 décembre 1999. **ADOPTÉ À L'ANANIMITÉ.**

#### 4. INFORMATIONS

└ Signalisation piste multifonctionnelle

Serge fait la lecture de la lettre envoyée à monsieur Lavoie. Aucune réponse et aucun geste n'a été posé. Que fait-on avec les 4 roues qui passent dans le sentier ? Il est suggéré de porter plainte au ministère pour que celui-ci termine la piste cyclable tel que l'on nous l'avait dit afin que les résidents puissent en profiter.

└ Lotomatique

Rien à signaler.

└ État de l'eau

Des démarches seront faites pour demander au ministère d'analyser l'état de l'eau du Lac Carillon.

└ Devenir propriétaire

Une rencontre est à prévoir avec le nouveau préfet de la MRC afin de réitérer notre position pour l'achat de nos terrains.

└ Panier de Noël

Il est suggéré d'attendre à décembre 2000 avant de remettre les argents qui ont été amassés, 35 \$, ainsi le montant pourrait être plus élevé à cette date.

└ Contestation du compte de taxes municipales

La date limite est dépassée.

└ Bateau à essence

A rediscuter ultérieurement. Un rappel sera fait dans le journal sur la procédure à suivre dans le cas où il y aurait un bateau à moteur.

└ Assemblée de validation au printemps 2000

La question soulevée est à savoir si l'on doit tenir une assemblée de validation ou non. Après discussions, il est convenu que l'on ne tiendra pas de réunion.

└ Conservation des documents

Après vérification de la part de Sylvie Pelletier, il appert qu'il existe seulement un temps déterminé pour la conservation des rapports d'impôt soit 6 ans + l'année courante. En ce qui a trait aux comptes rendus il est convenu que l'on conserve seulement 2 ans et que l'on détruit les autres années. Pour ce qui est des autres documents il est convenu que tous les documents légaux n'ont aucune limite, donc on les conserve tous et les dossiers terminés on les garde 2 ans seulement.

**5. TRÉSORERIE ET DÉPENSES**

└ Bilan au 29 février 2000

Le solde à la Caisse populaire de St-Ubalde au 29 février 2000, était de 596.18 \$ plus 112.17 \$ pour la petite caisse et quelques dépôts à faire.

└ Cotisation 1999-2000

Il est proposé par Pierre Bédard et secondé par Serge Lachance de statuer sur une date limite pour le paiement de la cotisation soit le 30 avril de chaque année. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**6. RAPPORT DU PRÉSIDENT**

Rien à ajouter.

**7. L'ÉCHO DU CARILLON**

└ Prochaine parution

La prochaine publication est prévue pour le 30 avril prochain.

└ Commandites

Il est proposé de faire parvenir une lettre aux trois autres commanditaires habituels pour solliciter leur commandite. Si aucune réponse alors on ne relance pas. **ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.**

**8. AUTRES SUJETS**

Étant donné que Maurice Labrecque ne pourra assister à aucune réunion car il est retenu à l'extérieur il est proposé par Serge Lachance et secondé par Pierre Bédard de remplacer Maurice dans son secteur par Carole Paré.  
ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ.

**9. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Serge Lachance propose la levée de l'assemblée, laquelle s'effectue à 8h45.

Sylvie Pelletier, Secrétaire